



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15  
présents 14  
votants 15

**OBJET :**

Budget Principal –  
Décision modificative  
n°2

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 031-213102247-20241017-DEL\_2024\_06\_05B-BF

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2024-06-05**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JORDA (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2024-03-06 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024,

Vu la délibération municipale n°2024-04-03 relative à la première décision modificative du budget principal,

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2024 telle que détaillée comme suit :

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
1641 (16) : Emprunt en cours	14 508,83	10222 (10) : FCTVA	13 370,00
2131 (21) : Bâtiments publics	-1 138,83		
TOTAL	13 370,00	TOTAL	13 370,00

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 031-213102247-20241017-DEL\_2024\_06\_05B-BF

SLO

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	33,00	6419 (013) : Remboursement sur rémunération	1 111,00
673 (67) : Titres annulés (sur ex. antérieur)	1 078,00		
TOTAL	1 111,00	TOTAL	1 111,00

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 481,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 481,00</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

  
Patrick SAVENÈRE



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courriel (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>